



Décompte heure supplémentaire

Par **Eloto**, le **02/07/2021** à **13:06**

Bonjour,

Je suis aux 39h, j'ai posé une journée sans solde, mais mon employeur à utilisé mes heures supplémentaires du mois (soit les heures au-delà de 39 h et jusqu'à 43 h par semaine) donc majorées à 25% pour combler mes heures d'absence de ce sans solde.

À t'il le droit de ce fait, de ne pas me payer ma majoration sur ces 8 heures d'heures supplémentaires utiliser malgré le sans solde que j'ai posé ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **02/07/2021** à **13:18**

Bonjour,

En principe, les heures supplémentaires se calculent à la semaine sauf lorsque l'horaire collectif de travail est supérieur à la durée légale où elles peuvent l'être mensuellement...